PROJET DE COMPTE-RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE LA FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE HAUTS-DE-FRANCE 2 JUIN 2022 - LOOS

Délibérations :

Nombre de votants : 35 votants (31 participants et 4 pouvoirs)

Election des membres du CA

Nombres de votants : 45 dont 24 votes par correspondance

Pouvoirs :

4 pouvoirs

Présents :

Yves BAISE [GRAAL]; Patrick BEESAERT [Béthel Hébergement]; Cathy BELKALA [AAES]; Martine BEURAERT [CCAS de Merville]; Cécile BOULANGER [Magdala]; Béatrice BREMILTS [GRAAL]; Angélique CABY [Soliha]; Dominique CALONNE [L'île de solidarité]; Philippe CARON [FIAC]; Déborah CARPENTIER [APAP] ; Bertrand CARPENTIER [La pose]; Nathalie CHANTREL [AIR]; Mireille CHARONNAT [Fondation Abbé Pierre]; François CHOVAUX [Blanzy Pourre]; Thibault D'AMECOURT [APREMIS]; Vincent DECONNINCK [Abej solidarité]; Antoine DECOSTER [FAS HDF]; Anne-Béatrice DELAITE [FAS HDF] ; Agnès DEMOTIE [La Sauvegarde du Nord]; Olivier DESROUSSEAUX [GRAAL]; Yvon DIDELOT [Magdala]; Jacques DUFOUR [KPMG]; Jean-Christophe DUMOULIN [ADARS]; Patrice ELOY [APAP]; Marie FAUVARQUE [APREMIS]; Eric FLITZ [APSA ; Julien GALLIANO [APAP]; Emilie GARBE [FAS HDF]; Nicolas HENIN [Magdala]; Sophie HUREL [ACI Au cas où]; Olivier LECONTE [Home des Flandres]; François LEURS [ADULM]; Vincent LOISEAU [La Sauvegarde du Nord]; Jean-René LOUBAT; Hervé MARC [APAP]; Martin MARCIA [Alpha]; Mélanie MARTHE [FAS HDF]; Fabrice MOREAU [GRAAL]; Vincent MORIVAL [Abej solidarité]; Delphine MORREEUW [FAS HDF]; Salma MOURADI [FAS HDF]; Patrick NICE [Accueil et promotion]; Olivia NOEL [FAS HDF] ; Myrian NOUTIE [Magdala]; Louis PATOOR [APAP]; Charlène PETOT [FAS HDF]; Matthieu PINERO [KPMG]; Hélène PROVE [Magdala]; Yann REGARD [IRTS]; Philippe ROELENS [Home des Flandres]; Philippe ROELENS [CMAO] ; Frédéric ROUVIERE [La Sauvegarde du Nord]; Samuël RUDEWICZ [ARPE]; Sophie RUELLE [Abej solidarité]; Bruno SANCHEZ [Accueil et promotion]; Franck SPICHT [AFEJI]; Tiffany THIROLLE [FAS HDF]; Anne-Marie VANCAUWELAERT [Accueil neuf de cœur] ; Anne-Marie VANCAUWELAERT [APSA]; David VERHERTBRUGGE [ADARS]

Excusés :

Martine AUBRY [Ville de Lille] ; Xavier BERTRAND [Conseil régional] ; Damien CASTELAIN [MEL] ; Julie CHEVALIER [Habitat et humanisme] ; Liliane HAELEWYN [Les talents hauts] ; Stéphane HAUSSOULIER

[Conseil départemental de la Somme] ; Anne LAVALEE [Habitat et humanisme] ; Nadège LEFEBVRE [Conseil départemental de l'Oise] ; Frédéric LETURQUE [Communauté urbaine d'Arras] ; Loraine TINANT [MEL]

Déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Accueil – Hugues DENIELE [Président]

Hugues DENIELE, Président de la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 14h et souhaite la bienvenue aux participants.

Il se réjouit des retrouvailles « physiques » après cette période de « distanciation ».

Hugues DENIELE souhaite avoir une pensée pour Philippe DUMOULIN : *« que j'ai eu au téléphone hier matin et il vous transmet ses amitiés. Il poursuit sa convalescence avec une bonne humeur extraordinaire et un courage admirable. Nous croisons les doigts pour qu'il nous revienne vite au mois de septembre/octobre. C'est l'engagement qu'il a pris en me disant que l'on pourrait de nouveau compter sur lui à partir de cette date. »*

Le Président sensibilise l'assemblée aux dispositions prises dans le cadre de l'épidémie de covid-19. Il informe également les participants que des photographies vont être prises et pourront être utilisées dans le cadre des activités de la Fédération. Il invite les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les photographies à se manifester.

Il précise que certains participants suivront l'assemblée générale en visioconférence.

Ensuite, Hugues DENIELE explique le fonctionnement des votes des résolutions. Il informe les participants de la clôture des votes imminente pour l'élection des administrateurs et administratrices. Le dépouillement interviendra durant le début de l'assemblée générale. Les résultats seront énoncés en fin d'assemblée générale.

Il présente les personnes qui interviendront durant la réunion.

Il présente les raisons de la convocation de cette assemblée générale extraordinaire et des modifications statutaires sur lesquelles l'assemblée devra se prononcer :

- Tenue des instances statutaires : donner la possibilité de tenir les instances statutaires en distantiel
- Parité femmes/hommes
- Nomination d'un expert au conseil d'administration

Trois groupes de travail ont œuvré. Le dernier groupe de travail sur la nomination d'experts n'a pas encore rendu ses conclusions, mais c'est moins urgent. Ce travail doit se faire afin de bien qualifier cet expert. Mireille CHARONNAT qui pilote ce groupe de travail m'a demandé du temps afin de poursuivre les travaux sans se précipiter et avec l'aide de Philippe DUMOULIN.

Après ces rappels, le Président détaille l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Approbation des modifications relatives à la tenue des instances statutaires en distanciel

2. Approbation des modifications relatives à la composition du conseil d'administration pour la mise en place d'une parité femmes/hommes
3. Approbation du renouvellement complet du CA en 2023 ;
4. Délégation de pouvoirs au Président aux fins de formalités ;
5. Questions diverses.

1. Approbation des modifications relatives à la tenue des instances statutaires en distanciel

Hugues DENIELE présente le projet de modification des statuts aux participants. Il précise que les modifications statutaires proposées figurent sur la synthèse remise à l'entrée et envoyée avec la convocation.

Il soumet la première résolution au vote :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, approuve les modifications relatives à la tenue des instances en distanciel, apportées aux statuts de l'association de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts-de-France.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation des modifications relatives à la composition du conseil d'administration pour la mise en place d'une parité femmes/hommes

Hugues DENIELE présente le projet de modification des statuts aux participants. Il précise que la mise en place de la parité n'est pas simple « techniquement » pour assurer la parité sur chaque collège et de manière globale. Le souhait est d'atteindre la parité lors de la prochaine mandature. Chaque collège s'assurera de la mise en place de la parité en son sein. Afin de faciliter cette mise en place, il est proposé d'arrêter les contraintes de représentativité « ex Nord Pas-de-Calais » et « ex-Picardie » décidées lors de la fusion.

L'intention est forte, et le Président propose à l'assemblée de la valider et de l'inscrire dans les statuts.

La seconde résolution est soumise au vote :

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, approuve les modifications relatives à la parité femmes/hommes dans les instances de gouvernance de la Fédération, apportées aux statuts de l'association de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts-de-France.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

3. Approbation du renouvellement complet du CA en 2023

Tiffany THIROLLE précise que suite à l'adoption de la résolution précédente concernant la parité, l'organisation des collèges est modifiée. Il est donc proposé de renouveler l'ensemble des membres du Conseil d'administration lors de la prochaine Assemblée générale au lieu des 1/3 comme il est prévu classiquement dans les statuts. Cela permettra la mise en place de la parité dans le CA 2023/2024.

Hugues DENIELE présente le projet de modification des statuts aux participants et soumet la résolution au vote :

Troisième résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide, en raison de la fin des « quotas » décidés lors de la fusion entre de la Picardie et du Nord Pas-de-Calais dans la composition des collèges du Conseil d'Administration, que l'ensemble des mandats des administrateurs seront à renouveler lors de la prochaine Assemblée Générale de juin 2023.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

4. Délégation de pouvoirs au Président aux fins de formalités

Hugues DENIELE présente le projet de modification des statuts aux participants et soumet la résolution au vote :

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire décide, afin de déterminer le tiers des administrateurs sortant chaque année, d'un tirage au sort, à l'issue de l'élection du CA lors de l'Assemblée Générale de juin 2023. Le tirage au sort déterminera le tiers des administrateurs sortant en année N+1, le tiers sortant en année N+2, le tiers sortant en année N+3.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président clôture l'assemblée générale extraordinaire à 14h20.

Déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Président ouvre l'assemblée générale ordinaire et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2021
2. Rapport moral du Président
3. Présentation du rapport d'activité
4. Rapport de Gestion du Trésorier relatif à l'exercice 2021
5. Rapport du Commissaire aux Comptes
6. Perspectives 2022
7. Vote des résolutions
8. Calendrier des instances statutaires 2022/2023
9. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 17 juin 2021

Hugues DENIELE précise que le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire est consultable sur le site internet depuis le 13 mai 2022 et invite les participants à proposer les ajustements qu'ils jugent nécessaires.

Après plusieurs relances, le Président propose aux participants de valider le procès-verbal en votant la première résolution.

Aucun.e participant.e ne formule de remarques concernant le PV.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2021, l'approuve tel qu'il lui a été présenté (ou avec les modifications souhaitées).

La résolution est approuvée à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président – Hugues DENIELE [Président]

En préambule, écrire un rapport moral sur une activité « normale », dans un environnement « normal » n'est pas très compliqué. Il suffit d'expliquer la continuité, la dynamique… Evoquer 2021 après 2020, ce n'est pas l'année « géniale » au niveau familial, personnel ou encore professionnel.

C'est une année que beaucoup de personnes souhaitent oublier, mais un rapport moral doit s'arrêter pour regarder ce qui n'a pas fonctionné, ce qui a bien fonctionné et ce qu'il faut capitaliser. L'exercice qui est en cours nous montre qu'il y a une rupture qui s'est opérée entre les années 2021 et 2022. Nous vivons déjà dans un autre monde avec des nouveaux défis, ce qui ne veut pas dire qu'il est meilleur. Cela impose à la Fédération et à son organisation de bien comprendre les nouveaux enjeux, de savoir que ce que l'on va bâtir demain devra être en avance par rapport à ce que l'on attend de

nous, par rapport aux différents exécutifs et toujours en écoute de nos publics et de nos territoires. C'est une constante mais toutes les données ont changé. C'est le maître mot de ce que j'entends dans toutes les autres assemblées auxquelles j'assiste. La société est très fragmentée, nous avons une exemplarité à jouer dans cet environnement compliqué. Faire le rapport moral dans cette période n'est pas un exercice de style évident.

Nous avons vécu une année compliquée où la sortie de la crise de la COVID, porteuse d'espoirs et marqueur de solidarités et de mobilisation, s'est télescopée avec les dures réalités d'un environnement modifié en profondeur, et avec la non prise en compte des revendications légitimes de notre secteur.

Nous avons été ballotés au gré des événements, confrontés à des décisions des pouvoirs publics fluctuantes en fonction de l'avancée de la pandémie et inquiets face à l'évolution inexorable de la pauvreté.

La crise sanitaire a malgré tout, développé des solidarités innovantes, rapproché des acteurs distanciés autour d'initiatives originales et mutualisé des ressources humaines et financières autour de projets de territoire.

Elle a incité le monde associatif à revoir certains fondamentaux, à revisiter les modèles économiques, à travailler de manière plus transversale face aux nouveaux enjeux et à nouer des partenariats externes pour consolider sa légitimité et élargir le champ des possibles.

Elle a permis de simplifier nos relations avec nos financeurs et nous a contraint à gagner en efficacité dans nos animations et nos communications.

Mais en parallèle la pandémie a amplifié le fossé dans la distribution des richesses et les écarts entre les catégories sociales. La crise économique n'a pas épargné les plus fragiles malgré les aides apportées. Elle a accru le niveau de la précarité et fait émerger de nouveaux publics.

Nous avions les invisibles, on nous a rajouté les « oubliés » : mot pudique qui recouvre les réalités difficiles des métiers de proximité et de l'humain et qui rejoindront la précarité au moindre accident de la vie.

La crise sanitaire a changé le rapport à l'autre avec une montée de l'individualisme par le télétravail et par le renforcement de l'égoïsme par la défense des acquis et le refus de comprendre les inégalités. Elle a également renforcé l'isolement pour les personnes en rupture avec le numérique.

Dans ce contexte anxiogène notre fédération régionale a dû faire preuve de ténacité, d'agilité, de sérénité et de créativité.

- **Ténacité** pour faire aboutir nos demandes légitimes au niveau des pouvoirs publics et des financeurs,
- **Agilité** pour nous adapter constamment aux réalités du terrain,
- **Sérénité** pour accompagner nos publics malgré des conditions d'exercice difficiles,
- **Créativité** pour trouver des solutions originales en sortant de l'entre soi et développer des partenariats innovants (notamment avec des fondations).

Cela se traduit au final par des motifs d'espoir et des convictions fortes mais beaucoup de fatigue et de lassitude au niveau des équipes du fait de l'incompréhension de la non prise en compte des revendications légitimes.

L'exécutif a partiellement appréhendé la valeur ajoutée apportée par nos structures et notre contribution à la cohésion sociale et à l'image des publics que nous accompagnons, il nous a oubliés à toutes les étapes du Ségur.

Ainsi, en plus de notre mobilisation permanente en faveur de nos publics, nous nous sommes battus pour faire reconnaître les écarts de statuts. Notre mobilisation en inter réseau depuis septembre dans le cadre du Collectif « Crise des métiers de l'humain en danger » a été forte et démonstrative et même si des avancées sont constatées, les problèmes de fond demeurent.

Face à un monde associatif en pleine mutation, où les modèles économiques doivent être revisités sous peine de disparitions significatives d'associations, la FAS Hauts-de- France, grâce à une gouvernance engagée et compétente, et grâce à une équipe de salariés professionnelle et proactive, a répondu à ses missions classiques et s'est engagée dans des voies nouvelles lorsque les financeurs nous ont sollicités. Nous avons su décliner le verbe « oser » et contribuer au rayonnement de la Fédération régionale dans la lignée du national dans la défense des grandes causes.

Quelques éléments clés sur notre fonctionnement interne et nos activités prioritaires :

au niveau RH :

le retour d' Olivia NOEL de congés maternité et le recrutement de deux chargées de missions, Mélanie MARTHE au poste de chargée de missions Santé-participation qui a pris la suite de Charles MOTTE, et de Charlène PETOT au poste de chargée de missions «publics» (bénéficiaires du RSA, jeunes et migrants) et formation. Bienvenue à vous toutes.

au niveau des outils de travail :

la certification QUALIOPI obtenue grâce à un investissement fort de l'équipe permet la poursuite de la dispense des formations finançables par les OPCO et la réponse aux demandes spécifiques de nos adhérents, en complémentarité de la panoplie des offres existantes déployées par d'autres partenaires.

L'évolution de nos canaux de communication dans un souci de donner la bonne information au moment opportun et sous la forme la plus concise (la newsletter « FAS à l'actu », largement diffusée à la fois pour alimenter nos adhérents d'informations pertinentes et à la fois pour y associer nos partenaires, des communications complémentaires métier à destination des présidents et directeurs, des communications FLASH, et le « FAS à», une communication nouveau format proposé aux adhérents où pendant 1 heure, on traite en visio un sujet spécifique).

La vie fédérale : la contribution à une plateforme de propositions destinées aux candidats à l'élection présidentielle et à la réalisation de thématiques pour le congrès national de Rennes. Cela s'est traduit par un séminaire à Ambleteuse durant lequel les membres du CA et les représentants ont œuvré pour contribuer à l'enrichissement de cette plateforme de propositions.

Au niveau institutionnel, l'année 2021 voit le transfert d'une partie des missions relatives à la politique de veille sociale, d'accueil et d'hébergement des personnes sans abri et mal logées de la DGCS à la DIHAL et la mise en œuvre de la réforme des services de l'Etat avec la création des DREETS et des DDETS qui regroupent les volets travail et cohésion sociale alors que les aspects jeunesse relèvent désormais de l'éducation nationale.

Autour des sujets thématiques :

VEILLE SOCIALE

La question de l'observation reste un sujet majeur: alors qu'il devrait être l'expression des besoins auxquels nous devons collectivement répondre et pour lesquels les pouvoirs publics devraient consacrer les moyens nécessaires pour assumer leurs compétences, l'outil majeur qu'est le SI-SIAO dans notre secteur d'activité ne permet toujours pas d'exploiter des données fiabilisées. Cette vision parcellaire, voire erronée, combinée aux évolutions permanentes de notre secteur et à des effectifs insuffisants, ne rendent pas la tâche aisée et conduisent à du pilotage à vue.

Cependant, nous avons continué inlassablement, à faire avancer les choses en faisant des propositions lors de la journée nationale pour construire le SIAO de demain, en participant à la refonte du système d'informations, en menant une étude sur le sans-abrisme, en développant l'accompagnement des personnes à la rue par l'usage du numérique, en permettant au département du Nord de se doter d'un nouvel outil pour répondre aux appels 115.

HÉBERGEMENT-LOGEMENT

Un nombre de places hébergement significatif a été ouvert lors de la crise sanitaire et des périodes hivernales. Cette mobilisation hors du commun a montré que « c'était possible ». Certes certaines de ces places, localisées dans des bâtiments en inactivité du fait du COVID, ont dû fermer lorsque ces lieux ont retrouvé leur activité initiale. Malgré tout, un nombre important de places a pu rester ouvertes et l'Etat a annoncé la fin de la gestion au thermomètre. Il a assuré sa volonté de s'engager dans une démarche de programmation pluriannuelle de l'offre d'hébergement et de logements mais nous avons à l'esprit que la trajectoire du nombre de places d'hébergement doit être décroissante d'ici 2024... De même, l'Etat affirme s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement et de l'hébergement, articulée autour d'une loi de programmation « de la rue au logement », mais la convergence tarifaire est toujours d'actualité et les moyens d'accompagnement proportionnellement disponibles pour une personne continuent de s'amenuiser.

Face à ces messages contradictoires, la FAS Hauts-de-France a capitalisé sur les remontées de ses adhérents pour alimenter les échanges avec les pouvoirs publics. Cela s'est traduit par une contribution remarquée sur l'élaboration d'une offre d'hébergement adaptée et adaptable sur le Département du Nord, par une réflexion sur le juste prix de l'hébergement d'urgence, par l'accompagnement des associations dans leur démarche de contractualisation et par la contribution aux réflexions de réécriture des PDALHPD.

Enfin, pour garder en ligne de mire l'objectif qui est de rendre un service toujours meilleur aux publics accompagnés, nous avons proposé des outils d'appropriation de la mise en œuvre de la protection des données personnelles, entrepris une démarche de réflexion sur l'évolution des publics, favorisé le lien entre le secteur AHI et celui de l'IAE, poursuivi les temps de rencontre avec les associations et les bailleurs, et accompagné la montée en compétences des équipes de terrain notamment sur les questions du logement d'abord et du DALO.

ACCÈS À L'EMPLOI

Les deux années de crise sanitaire ont fortement fragilisé le marché de l'emploi. Si l'objectif des reformes en cours est d'améliorer l'accès à l'emploi et de limiter l'impact dramatique des ruptures de ressources, il ne faut pas perdre de vue la plus-value apportée par les territoires en termes de réactivité et de créativité.

Nous avons contribué à la mise en œuvre des SPIE, nous avons continué de suivre les politiques d'insertion à destination des allocataires du RSA en mettant l'accent sur la coordination des acteurs, en rappelant l'importance d'un accompagnement social global, et en renforçant l'esprit d'ouverture vers le monde de l'entreprise dans une relation gagnant/gagnant.

Dans cette optique, le déploiement progressif et prometteur du programme SEVE, permet aux SIAE qui suivent le programme d'améliorer de manière significative leur taux de retour à l'emploi et leur positionnement auprès des entreprises de leur territoire.

Il faut se féliciter de ce programme. L'accompagnement des personnes porte ses fruits lorsque l'on regarde les chiffres de réinsertion dans l'emploi durable. Ce programme devrait continuer puisqu'il a été reconduit au niveau national.

En complément, nous avons accompagné les personnes dans leurs problématiques sociales et nous avons sensibilisé les SIAE sur les questions d'addiction.

SANTÉ

La santé est un levier d'insertion. Dans un contexte sanitaire tendu, la Fédération a maintenu ses actions de prévention, ces actions proposées aux adhérents et qui sont démonstratrices de notre volonté permanente de réduire les inégalités de santé.

Les réseaux précarité santé mentale que nous coordonnions conjointement avec l'EPSM de Lille Métropole dans 16 territoires du Nord et du Pas-de-Calais, n'existent plus malgré leur pertinence et une évaluation prouvant leur utilité pour les professionnels. Les problématiques de santé mentale se sont révélées criantes durant la période de pandémie alors que les conseils territoriaux et les conseils locaux de santé morale se déploient progressivement.

Sur l'impulsion de l'ARS souhaitant privilégier l'investissement des acteurs de terrain dans ces nouvelles instances, il appartient à nos adhérents de porter haut et fort la préoccupation des personnes en situation de précarité dans ces nouveaux lieux d'échanges.

PUBLICS

La convention de Genève a fêté ses 70 ans. Cela a été l'occasion de mettre en avant les associations accompagnant les personnes en parcours d'exil lors de la journée mondiale des réfugiés. La question du droit des étrangers reste prégnante et afin de répondre aux besoins des professionnels nous avons proposé de nouveau la formation « fondamentaux du droit des étrangers ».

Les jeunes, du fait de la pandémie, ont vu leurs difficultés d'accès à l'emploi et au logement s'intensifier. Nous avons réalisé un recueil de piste de travail autour de l'accès au logement des jeunes sortant de l'ASE mais ne savons pas si ces pistes ont été reprises et mises en application dans le cadre de la déclinaison des politiques publiques. Nous mettons beaucoup d'espoirs dans la formulation du contrat engagement jeunes, et bien entendu encore plus sur son volet « jeunes en rupture ».

PARTICIPATION

La citation de Nelson Mandela « tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi » est toujours d'actualité pour l'accompagnement de nos publics. C'est dans cet état d'esprit que la Fédération continue sa mission de soutien au CRPA Hauts-de-France.

La COVID a mis à mal les démarches de participation et pour relancer la machine les élus du CRPA soutenu par la FAS ont fait un CRPA Tour sur l'ensemble du territoire. Cette démarche s'est traduite par de nombreux points positifs : 2 plénières sur l'accompagnement au sein du logement, 145 participants aux 10 ans du CRPA et l'émergence de 5 nouveaux délégués.

Au vu de toutes actions, chacun peut retrouver toute la quintessence de la FAS dans l'élaboration et le suivi de l'accompagnement de nos publics et sa volonté permanente de faire bouger les lignes en faveur des plus démunis.

Au vu de tous ces éléments, nous avons encore beaucoup travaillé en 2021, vous et nous. Au vu de la traduction de ce travail dans les actions, les missions et les réalisations, la Fédération a encore montré toute sa largeur d'intervention et toute sa légitimité vis-à-vis des intervenants extérieurs.

3. Présentation du rapport d'activité – Tiffany THIROLLE [Déléguée régionale]

Tiffany THIROLLE explique que le rapport d'activité sera présenté de manière ludique sous forme d'un quiz « action ou vérité ». Elle répartit les personnes en équipe et explique les règles du jeu.

Les participants sont invités à chercher les réponses dans le rapport d'activité.

Emploi – IAE

204 : à quoi correspond ce chiffre ?

C'est le nombre d'ASP et de CIP ayant répondu à l'enquête sur leurs besoins en matière d'accompagnement social des publics qu'ils et elles accueillaient.

Participation

Une personne de l'assemblée fait deviner le « CRPA Hauts-de-France tour » : les membres du CRPA se sont déplacés dans seize structures pour redynamiser le CRPA.

Santé

Les participants ont senti des odeurs pour deviner un projet santé mené par la Fédération en 2021.

Il s'agit des projets addictions de la Fédération :

- Action mutualisée en pension de famille
- Programme addiction avec les stages croisés « vis ma vie ».

Santé

De quoi traite l'action questions de femmes ?

- Du cancer du col de l'utérus

Santé

Le participant fait deviner le projet « l'hygiène c'est la santé ».

Ce projet a démarré en 2022 et va se prolonger jusqu'en début 2023. L'IRIAE et la FAS mobilisent les SIAE de la région pour la confection des sacs.

Emploi-IAE

Des affiches sont distribuées aux participants afin qu'ils reconstituent les principes d'action de SEVE :

- L'action révèle les atouts
- Tout le monde est employable

Hébergement

Quel est le tarif plafond par place et par jour annoncé dans le projet de cahier des charges HU ?

- 25€

Combien de personnes ont participé à la rencontre régionale « Le Juste prix de l'HU » ?

- 15 personnes

Quel est le nombre approximatif de places d'HU en région Hauts-de-France ?

- 5 500

Logement

Le participant doit faire deviner une action de la fédération en dessinant.

- Annuaire régional des pensions de familles

Remis en place en 2021 et qui devrait être mis à jour en 2022.

Veille sociale

Les participants doivent retrouver un événement organisé par la Fédération à l'aide d'objet.

Il s'agit de la « semaine nationale de la rue au logement », organisée du 15 au 19 mars 2021.

Hébergement

A quelle date la DRJSCS et les DDCS sont devenues DREETS et DDETS ?

Le 1er avril 2021.

Participation

A quel anniversaire l'ensemble du réseau a été convié en décembre 2021 à Arras ?

Il s'agit des 10 ans du CRPA.

Emploi-IAE

Combien de SIAE ont été accompagnées par le programme SEVE Emploi en 2021 en Hauts de France?

6 structures en 2021 et 13 structures en 2022.

Hébergement

J'ai fait l'objet de 2 rencontres en visio en 2021

J'ai réuni près de 90 participants qui ont pu aborder les thèmes suivants :

- la question du refus de logement par les ménages
- la transmission des écrits entre bailleurs et référents.

La réponse est : le cycle associations/bailleurs.

Logement

Quels départements ont lancé des démarches d'évaluation et de réécriture de leurs PDALHPD en 2021 dans les Hauts-de-France ?

- Le Pas-de-Calais et la Somme

Publics

Le participant doit faire deviner le guide PROFAIR. Ce guide doit favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale. Première sortie du guide début 2022 et celui-ci sera augmenté avec les informations du SGAR courant 2022.

Veille sociale

Trouvez le chiffre commun à ces 4 projets :

Il s'agit de 2 :

- Maraud'in : 2 adhérents régionaux retenus
- SGO : 2 système développés dans le Nord et le Pas-de-Calais
- Etude nationale des samu-sociaux : 2 études nationale en 2021
- SI-SIAO : 2 ans de dysfonctionnement

Publics

Quel est le public concerné par le recueil des pistes de travail qui a été publié par la DREETS en lien avec la FAS, la FCS et l'URHAJ ?

- Les jeunes sortant de l'ASE

Formation

Combien de formations la Fédération a-t-elle déployées en 2021 ?

- La Fédération a organisé 5 formations

4. Rapport de Gestion du Trésorier relatif à l'exercice 2021 – Bertrand CARPENTIER [Trésorier – FAS Hauts-de-France]

Bertrand CARPENTIER, Trésorier de la Fédération, présente le rapport de Gestion.

Présentation du tableau des produits 2021 :

Produits	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Compte 70 – Produits et prestations de services	35 400,70€	67 136,33€
Compte 74 – Subvention d'exploitation	579 188,00€	794 044,71€
Compte 75 – Autres produits de gestion courante	210 645,90€	204 121,75€
Compte 76 – Produits financiers	1 010,14€	828,66€
Compte 77 – Produits exceptionnels	12 308,00€	10 000,00€
Compte 78 – Reprises sur amortissement et provisions	81 202,60€	148 947,50€
Compte 79 – Transfert de charges	1 039,59€	14 741,80€
Total	920 794,93€	1 239 820,75€

Les produits en 2021 sont en très net augmentation : 1 239 820,75€ (920 794,93€ en 2020). Cela illustre comme le précisait Monsieur le Président, que la Fédération a été sur tous les fronts en 2021 avec de la ténacité pour renouveler les financements antérieurs mais aussi de l'agilité et de la réactivité pour mettre en place de nouvelles actions rapidement, ce qui explique cette augmentation significative.

L'augmentation du compte 70 produits et prestations de services correspond à l'évolution de l'activité formation. Celle-ci est fluctuante, ce qui justifie que le modèle économique de la Fédération ne repose pas significativement sur cette activité.

L'évolution du montant des subventions d'exploitation s'explique principalement par l'octroi en fin d'année 2021 de gros financements pour les deux nouvelles actions mises en place dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté : « l'hygiène c'est la santé » et « l'accompagnement au déploiement du travail pair ». Nous avons également perçu des financements non-budgétés, qui traduisent la réponse que la Fédération a apportée par exemple avec l'organisation de la semaine des pensions de famille ou l'accompagnement à la mise en œuvre d'un système de décroché du numéro d'appel d'urgence 115 dans le Nord.

Les autres produits de gestion courante correspondent majoritairement aux cotisations. Il y a une légère baisse : les cotisations nationales restent stables, mais il y a une baisse des contributions régionales (-9%). Avec le contexte général, il faut rester prudent et attentif sur les cotisations.

Les produits exceptionnels sont un reversement exceptionnel de la Fédération national au titre des économies réalisées durant la crise sanitaire en 2020.

Les reprises sur amortissements et provisions correspondent aux fonds dédiés : les sommes perçues en fin d'exercice ou correspondantes à des actions non mises en œuvre et qui sont reportées sur l'année suivante.

La ligne « Transfert de charges » correspond à trois lignes : refacturation des repas lors des formations dispensées, la refacturation de la quote-part des dépenses engagées lors de la semaine des pensions de famille aux autres têtes de réseaux et enfin le remboursement de l'OPCO pour la formation gestion du temps suivi en interne.

Concernant les subventions d'exploitation :

Répartition des subventions d'exploitation en 2021

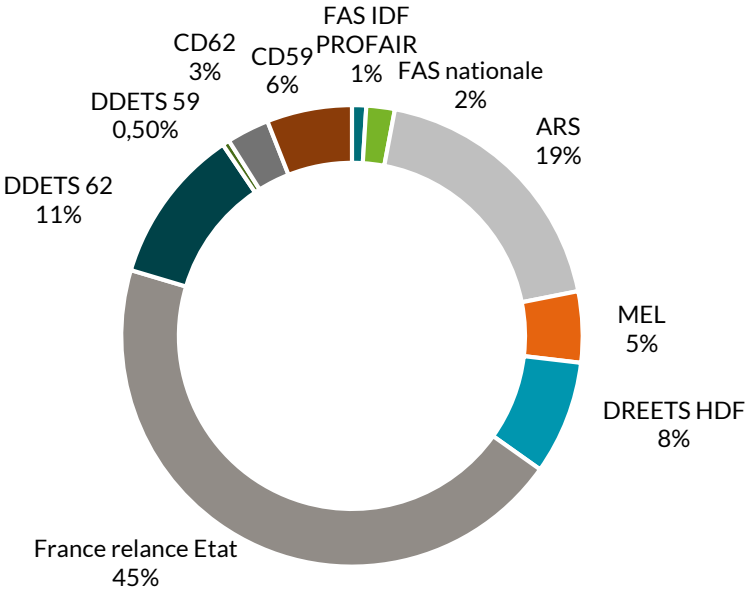

Comme l'indique le graphique, la Fédération est particulièrement « multi-financeurs ». Les deux gros « contributeurs » sont l'Etat avec France relance (45%) et l'ARS (19%).

Nous sommes heureux de recompter parmi nos financeurs la DDETS du Nord. Celle-ci nous a, pour la première fois depuis plusieurs années, à nouveau soutenu en 2021.

Concernant la répartition des prestations en 2021 :

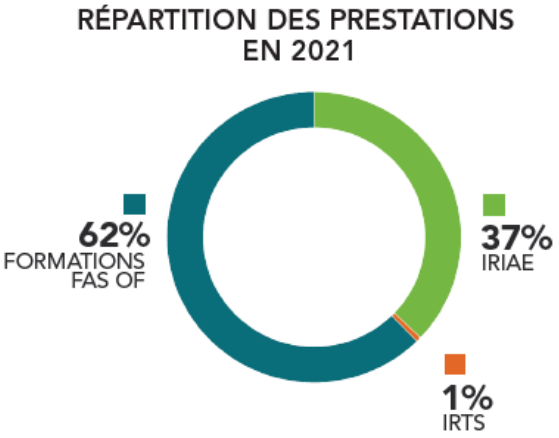

LES CHARGES - 1 133 378,28 €

Présentation du tableau des charges 2021 :

Charges	Réalisé 2020	Réalisé 2021
Compte 60 – Achats	74 243,28€	6 011,75€
Compte 61 – Services externes	33 853,00€	31 699,64€
Compte 62 – Autres services externes	86 674,83€	185 591,11€
Compte 63 – Impôts et taxes	20 096,64€	22 490,42€
Compte 64 – Frais de personnel	355 337,60€	415 465,41€
Compte 65 – Autres charges de gestion courante	-2 368,45€	10 670,58€
Compte 66 – Charges financières	125,42€	95,45€
Compte 67 – Charges exceptionnelles	3 954,56€	66,60€
Compte 68 – Dotation aux amortissements et provisions	264 735,73€	461 180,32€
Compte 69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés	147,00€	107,00€
Total	836 799,61€	1 133 378,28€

Concernant la plus grosse ligne : 64 - frais de personnel : celle-ci traduit l'essence de notre action et le fait d'étoffer notre effectif en 2021. L'effectif budgété en 2021 considérait 8 ETP en CDI (3 cadres et 5 non-cadres). Le résultat intègre une augmentation de la masse salariale de 27 398 euros par rapport au budget prévisionnel s'expliquant par :

- L'octroi de primes en fin d'année
- Les charges de personnel relatives à quelques contrats d'usage contractés dans le cadre d'actions ponctuelles de la fédération, initialement prévus dans les lignes de prestation.
- Des éléments de reprises d'ancienneté conventionnels dans le cadre des embauches de l'année.

Concernant les achats, ils ont diminué de plus de 68 232 € entre 2020 et 2021. Cette diminution s'explique par les actions « COVID » réalisées en 2020 au bénéfice des adhérents et qui se sont arrêtées en 2021. Nous retrouvons un niveau « d'achats » conforme aux années précédentes.

Les charges de services et services externes ont augmenté de 96 763 € par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la reprise d'une partie des activités en présentiel. Par ailleurs, elle est compensée par l'octroi de financements et est principalement liée à la mise en œuvre d'actions ou de process nécessaires au fonctionnement de l'association comme :

- La certification QUALIOPI
- La mise en œuvre des projets d'accompagnement CPOM dans le Pas-de-Calais,
- La mise en œuvre du programme SEVE.

Concernant les dotations aux amortissements et provisions, qui sont le corolaire de la ligne 78 évoquée précédemment. C'est ici que ce trouve les dotations aux fonds dédiés qui sont importants cette année. Cela s'explique par le fait que la Fédération a reçu beaucoup de financement en fin d'année et qui conduisent à des mises en œuvre en 2022.

La Fédération dégage donc un résultat positif à hauteur de 106 442,79€. Ce qui témoigne de la bonne gestion et de la bonne maîtrise de notre exercice. Lors des votes des résolutions, il vous sera proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 6 442,47€ en report à nouveau

- 50 000€ en réserve d'excédents affecté à l'investissement afin de reconstituer cette réserve qui va être utilisée pour les projets d'investissement de la Fédération en 2022.
- 50 000€ en autres réserves

Hugues DENIELE [Président - FAS Hauts-de-France]

Derrière le sérieux des chiffres et le fait, comme vient de le dire notre Trésorier, que nous avons une gestion solide grâce à des financements pérennes et diversifiés. En tant que Président, ce qui est surtout intéressant c'est que nous ayons les moyens de nos ambitions. Lorsque que nous réalisons des résultats positifs depuis plusieurs années et avec les fonds propres qui sont ceux de la FAS aujourd'hui, cela nous permettra par exemple d'amortir des évolutions défavorables sur des subventions si cela devait arriver. Cela nous permet également d'avoir l'ambition d'aller sur des nouveaux terrains en ayant les moyens financiers pour y aller.

C'est aussi le moyen de concrétiser « la maison de la FAS » puisque les travaux de réaménagement global de nos locaux actuels commencent mi-juin 2022. Ce réaménagement permettra d'augmenter le bien-être des salariés.es en favorisant le travail en équipe. C'est aussi la possibilité pour les administrateurs de trouver un lieu de « chute » pour travailler avec les équipes salariées. Et enfin, pouvoir disposer de tous les outils de communication et de formation digne d'une Fédération comme la nôtre. Cela renforcera nos capacités à communiquer avec nos financeurs.

Vous avez une Fédération qui est solide financièrement. Cette solidité est le fruit du travail de gestion depuis de longues années. Le résultat obtenu cette année n'est pas un hasard. Cela nous permet d'être sereins pour l'avenir et de mener à bien nos projets.

Un grand merci aux deux Trésoriers qui m'accompagnent dans toutes les grandes décisions qui sont prises aujourd'hui et qui nous engagent. Je remercie également le Commissaire aux comptes, pour son appui dans les décisions.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Jacques DUFOUR [Commissaire aux comptes – KPMG]

Monsieur le Président, vous parliez de situation susceptible, et d'une poursuite d'activité en augmentation tacite et pérennisée. Vous avez commenté Monsieur CARPENTIER le compte de résultat. Je me permets de dire deux mots sur le bilan. Comment envisager un futur si le bilan n'est pas équilibré ? Ce n'est pas le cas ici.

Le commissaire aux comptes invite les participants à prendre connaissance du bilan figurant dans le rapport financier remis à l'entrée de l'assemblée générale.

Ce que je relève dans ce bilan, ce sont des fonds propres à hauteur de 843 000€. Ceux-ci sont en augmentation par rapport à l'exercice antérieur grâce au résultat de cette année. Ce résultat sert à financer des immobilisations qui sont à l'actif du bilan.

La particularité en 2021, l'actif immobilisé comprend une nouvelle ligne qui s'intitule « titres immobilisés de l'activité de portefeuille » à hauteur de 100 000€. C'est en réalité de la Trésorerie. Lorsque l'on confronte les fonds propres associatifs avec les immobilisations que vous avez pu acquérir depuis la création de la Fédération, nous arrivons à un fond de roulement positif de 705 000€

contre 587 000€ lors de l'exercice précédent. Il s'agit d'une belle amélioration des fonds permanents qui sont disponibles pour financer les activités futures.

Concernant la trésorerie présentée à l'actif du bilan, elle est de 1 241 315€ auxquels il est possible d'ajouter les 100 000€ évoqués précédemment. Ce montant de trésorerie est relativement important.

Petit Bémol sur ce niveau de trésorerie, comme indiqué précédemment, de nouvelles contractualisations ont vu le jour en fin d'année 2021. Ces financements ont été placés en fonds dédiés au passif du bilan pour 539 000€. Si nous souhaitons analyser la trésorerie à fin 2021, il faudrait diminuer cette trésorerie des projets de dépenses prévus et qui ont peut-être même déjà aujourd'hui été réalisés.

La Fédération possède une structure financière extrêmement saine qui permet un avenir « économique » tout à fait jouable. Il est important d'avoir pu mener les finances de la FAS à ce niveau là parce que le modèle économique du « tout subvention » est probablement derrière nous. Des produits liés à l'activité propre de la Fédération seront certainement à mobiliser dans un futur propre pour permettre une phase d'amorçage.

Concernant le compte de résultat, il est possible de valoriser le bénévolat en tant qu'association. Ce n'est pas encore fait au niveau de la fédération. Ce qui est compréhensible car l'opération n'est pas facile. Le bénévolat s'exerce principalement par les membres de la Fédération qu'à la Fédération elle-même. Il y a certainement dans cette salle de nombreux administrateurs. Je vous invite pour l'année prochaine à valoriser le bénévolat. C'est aussi un indicateur de bonne santé « fédératif ».

Je laisse la parole à Mathieu PINERO qui va vous exposer l'avis sur les comptes.

Mathieu PINERO [Commissaire aux comptes – KPMG]

Pour donner l'opinion sur les comptes, je commencerai par donner un mot qui était dans l'introduction du Président, c'est le mot sérénité. Cette sérénité provient du montant des fonds propres et de la trésorerie.

En introduction, je rappellerai la mission du commissaire aux comptes : elle est d'apporter un regard interne et externe indépendant sur la qualité de l'information comptable. Cela à deux niveaux : la sincérité des comptes (les comptes retracent-ils bien l'activité de l'association ?) et sa régularité au niveau de l'information comptable (les comptes sont-ils conformes au règlement comptable associatif ?). Notre mission est aussi de vous apporter du confort sur cette qualité de l'information par une opinion délivrée par une entité externe qui est le commissaire aux comptes.

Cette opinion est favorable pour l'année 2021 puisque nous certifions les comptes de façon pure et simple. Nous certifions à la fois que les comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière (compte de résultat) et du patrimoine (le bilan) de l'association.

Nous avons obtenu l'ensemble de la documentation souhaitée auprès des services de la FAS pour sous-tendre cette opinion. Nous rappelons dans ce rapport le caractère indépendant de la mission du commissaire aux comptes au regard des règles d'indépendance qui lui sont propres et du code du commerce.

Nous avons également réalisé des vérifications spécifiques dans le rapport de gestion afin de s'assurer de la concordance des comptes présentés avec le rapport de gestion. Sur ce point également, nous n'avons pas d'observation à formuler.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, nous n'avons pas relevé de convention réglementée sur l'exercice 2021. Ce rapport est vierge.

Mathieu PINERO remercie l'assemblée pour son attention.

Hugues DENIELE [Président - FAS Hauts-de-France]

Hugues DENIELE remercie les commissaires aux comptes et souhaite la bienvenue à Mathieu PINERO. Il souhaite également bonne continuation à Jacques DUFOUR :

Je remercie également Jacques DUFOUR qui nous a fait l'amitié d'être présent cet après-midi. Jacques va rentrer dans le cercle « des actifs sans contraintes ». Nous aurons plaisir de le compter parmi nous ou à côté de nous dans différents engagements qu'il va prendre. Un grand merci Jacques pour ta fidélité et ta présence aujourd'hui et qui témoignent de l'intérêt que tu as toujours porté à la Fédération dans les bons comme dans les mauvais moments. Merci au nom de tout le monde.

6. Perspectives 2022 – Hugues DENIELE [Président – FAS Hauts-de-France]

C'est toujours un peu compliqué les perspectives, puisque je les écris en février-mars et qu'il y a tellement d'événements qui interviennent dans l'intervalle qu'il y a quelques fois des choses qui sonnent creux. C'est encore le cas cette année, mais au moins ces perspectives donnent un cap. Si je devais les réécrire, il y aurait certainement des choses qui auraient changées et qui ne seraient déjà plus valable lors du second semestre…

L'année en cours se décline en décalage par rapport aux deux années atypiques liées à la crise sanitaire avec le retour progressif à une vie normale, avec une croissance économique solide créatrice d'emplois, avec la mise en place d'aides publiques ciblées sur les secteurs économiques en difficulté et sur les strates de population en rupture (chômage partiel, aides d'urgence, coups de pouce au pouvoir d'achat des plus exposés à une inflation galopante).

Ce constat fait il y a quelques semaines s'est un peu érodé, l'inflation est passée par là et l'économie après être passé par des tendances favorables commence à tousser.

Cette année s'inscrit aussi dans la dynamique de solidarités et d'initiatives nouvelles développées pendant la crise sanitaire, dans l'esprit de relations plus étroites, constructives, avec les différents exécutifs et la volonté partagée de faire vivre des espaces de dialogue et de compétences au niveau des territoires.

Cet aperçu positif ne doit pas nous faire perdre de vue les constats suivants :

- une modification en profondeur de notre société avec une France à 2 vitesses et avec une part grandissante des exclus et des précaires,

- un niveau de pauvreté inédit (16% de notre population), un poids des oubliés : ensemble hétérogène des métiers du lien et des soins de la vie quotidienne représentant 40 % de la population active et gagnant moins de 1 500 euros bruts et pouvant à tout moment par un accident de la vie tomber dans la précarité,
- le contraste entre les signes de générosité lors d'événements tragiques touchant à l'émotion collective et le silence assourdissant de l'opinion face aux manifestations de la pauvreté
- la part minime consacrée à nos secteurs d'activité dans les propositions des programmes des candidats à l'élection présidentielle,
- la hiérarchie dans les mesures d'accueil des publics de migrants sur notre territoire et leur accompagnement en déphasage avec les principes de base de l'inconditionnalité de l'accueil
- une situation globale du logement inquiétante tant au niveau du nombre de personnes sans domicile fixe (nombre doublé en 15 ans), et des 4 millions de personnes mal-logées qu'au niveau de l'accroissement des dépenses de logement au niveau des budgets des ménages aux plus faibles revenus et de la pénurie de logements sociaux (les mises en chantier pour 2022 prévues à 50% du niveau souhaité et souhaitable des constructions à réaliser).

Forte de sa légitimité, de son professionnalisme et de sa capacité à travailler en transversal à partir de l'idée partagée de parcours pour nos publics notre fédération régionale doit poursuivre son combat en faveur de sa grande cause : la pauvreté.

Le niveau historique des personnes en situation de pauvreté, son enracinement profond au niveau des territoires et sa traduction au quotidien (carence de logements dignes, accès compliqué aux soins, difficultés d'ouverture à l'éducation, à la formation et à l'emploi).

Les mesures de l'exécutif lors de la crise sanitaire ont permis d'atténuer les effets négatifs mais des publics nouveaux fréquentent nos établissements (travailleurs invisibles du lien et du soin, étudiants, petits commerçants et artisans, personnes âgées) et des droits humains ne sont plus garantis (accès à une alimentation décente et aux services publics du fait de l'impact néfaste de la dématérialisation).

Face à ces défis majeurs nous devons :

- être un contributeur écouté, pertinent avec des indicateurs fiables et non sujets à interprétation, et avec la prise en compte des facteurs qualitatifs et territoriaux pour avoir des réponses plus ciblées et casser les a priori d'analyse
- être un acteur moteur auprès des pouvoirs publics par les initiatives de nos adhérents et la capacité de les fédérer et de les essaimer pour co-construire des dispositifs innovants et pérennes
- jouer le rôle d'ensemblier, à l'image de notre vision transversale et décloisonnée, en s'ouvrant vers de nouveaux partenariats pour capter des compétences complémentaires et des ressources financières hybrides
- être un instigateur et facilitateur dans la formation et des équipes sur le terrain dans la recherche de nouveaux talents et dans la sensibilisation aux métiers du travail social au niveau du secteur éducatif.

Parallèlement à nos missions régaliennes nous devons poursuivre notre mobilisation dans l'inter réseau régional pour les revalorisations salariales de notre secteur et l'attractivité des métiers du social.

Au-delà des revendications sectorielles se posent,

- À court terme la non prise en compte de l'écart de traitement (salaires et primes) pour l'exercice de même métier d'où des problèmes de gestion sociale chez nos adhérents et la reconnaissance à sa juste valeur de notre secteur oublié à toutes les étapes de la crise sanitaire (masques, garde d'enfant, primes).
- À moyen terme un problème de société : les démissions de personnel pour des métiers plus lucratifs, la surcharge des missions demandée aux travailleurs sociaux de par la carence d'effectifs, le désaveu d'étudiants au niveau de certaines filières de formation des métiers du social et la baisse des entrées au niveau des organismes de formation sont autant d'indicateurs négatifs mettant à mal notre projet de société construit autour de la solidarité et de l'ouverture aux plus démunis.

A titre indicatif, il y a 50% de candidats en moins aux formations du travail social. Il y a même des formations qui vont être arrêtées car il n'y a plus assez de candidats. Les bombes à retardement sont là. La Fédération au sein de l'inter-réseaux continue de se mobiliser et va s'enrichir de la présence de centres de formation. Le problème est global et n'est pas seulement lié à notre activité actuelle.

Notre projet fédéral régional (2022-2027) arrive à point nommé pour impulser nos actions au quotidien et nous mobiliser pour construire un avenir solidaire.

Sur le plan opérationnel quelques mots sur nos chantiers prioritaires 2022 :

VEILLE SOCIALE

Le Service Public « de la Rue au Logement » devrait prendre forme et induire une nouvelle réforme des SIAO à la fois dans leurs missions mais aussi dans leurs gouvernances. La FAS continuera à accompagner ses adhérents dans cette nouvelle mouture mais aussi à porter auprès des services de l'Etat des messages forts : la nécessité d'aboutir veille sociale partagée et sécurisée importance de enforcer l'accès aux droits et de conforter la valeur ajoutée des démarches d'aller-vers. L'accès au numéro d'urgence social «115 « doit être assure coute que coute, nous continuerons de notre côté à accompagner la mise en place d'une solution de téléphonie pertinente et pérenne pour les départements de la région qui le demanderont.

HÉBERGEMENT - LOGEMENT

Les défis à relever seront encore nombreux. Il nous faudra démontrer à quelles conditions l'offre d'hébergement peut et doit évoluer au bénéfice des publics en n'étant pas dans la seule logique d'une rationalisation des couts. Les reformes de la tarification et la trajectoire « hébergement » ne doivent pas perdre de vue que la solidarité doit être considérée comme un investissement et non pas un coût à court terme qu'il convient absolument de minorer.

Notre secteur peut évoluer en fonction des contraintes et des critères d'évaluation, mais à la condition que les changements soient au bénéfice des publics, qu'ils permettent aux bénéficiaires d'avoir le droit à un accompagnement de qualité et à un logement décent, et ce de manière inconditionnelle. Cela sera le fil rouge de notre réflexion, dans le cadre du CHRS hors les murs, de la stratégie du logement d'abord, de la poursuite des démarches de contractualisation, de la mise en œuvre de la réforme de l'évaluation.

La production de logements à loyer accessibles doit être un enjeu incontournable sous peine de bombe sociale à moyen terme, comme le soulignait récemment un expert du secteur social, et de voir nos actions à court terme être sans effet.

ACCÈS À L'EMPLOI

Au travers de l'inter-réseau IAE Haut de France, dont notre Fédération est un membre actif et moteur, nous accompagnerons les évolutions de la gouvernance de l'IAE en région.

Identifiée comme réfèrent sur les sujets sociaux, la Fédération mènera une étude sur les besoins d'accompagnement des salariés en insertion, identifiés par les professionnels de l'IAE, continuera à favoriser les liens entre l'IAE et les secteurs de la veille sociale de l'hébergement, du logement accompagné, participera au renforcement des compétences de l'IAE sur les questions de santé. La fédération continuera également à déployer le programme SEVE Emploi et à soutenir l'essaimage des dispositifs spécifiques permettant de répondre à des besoins d'accompagnement sociaux plus forts comme Convergence, Premières heures en chantier ou encore TAPAJ pour les jeunes.

Ce n'est qu'en sécurisant les parcours de vie des personnes que leurs parcours d'insertion professionnelle débouchent sur un emploi durable. C'est aussi dans cet esprit que nous accompagnerons également la mise en œuvre du RSA sur les territoires.

SANTÉ

2022 verra la poursuite de nos actions de prévention en défendant le principe d'une équité territoriale. Trop souvent les territoires sont priorisés dans une logique d'approche budgétaire, perdant de vue que les personnes en situation de précarité doivent être elles-mêmes prioritaires quel que soit le territoire.

Nous nous appuierons sur nos partenaires santé pour continuer à proposer ces actions dont la plus récente, « L'hygiène, c'est la santé «, qui permettra de retisser en local les liens avec les CPAM, de former les professionnels à l'approche de l'hygiène et de la santé avec nos publics, et de doter les structures de kits hygiène afin de les outiller pour mener des actions de prévention santé.

PUBLICS

La crise Ukrainienne nous demande collectivement de revoir les positionnements d'accueil en France et mettra une fois de plus notre secteur en position de décliner la solidarité sous toutes ces facettes.

Cependant, il ne faudra pas oublier le droit à tous d'accéder à un hébergement et le fait que toutes les actions fortes et symboliques en faveur des familles ukrainiennes peuvent concerner tous ceux qui sont dans la même situation mais qui viennent d'autres horizons.

La concurrence entre les publics accueillis et la priorité dans les actions ne doivent pas exister lorsqu'il s'agit de permettre à un être humain de ne pas dormir dehors, de manger à sa fin et d'accéder aux soins élémentaires.

Pour le public des jeunes le « CEJ jeunes en rupture » doit nous permettre de proposer aux jeunes un accompagnement global intégrant notamment les aspects d'accès au logement.

PARTICIPATION

La Fédération renouvellera son engagement fort auprès du CRPA et accompagnera de manière constructive la nouvelle dynamique, avec le souhait des élus de renforcer leur présence dans les instances liées à la déclinaison des politiques publiques et d'aborder notamment le sujet des discriminations.

Tous ces chantiers constituent une belle feuille de route, certes dense, mais porteuse de sens face à un environnement en mutation profonde, incertain voire inquiétant par moments.

Nous devons maintenir le cap avec détermination, faire preuve au quotidien, de lucidité et de fermeté, et nous mobiliser collectivement sur notre projet de construire un avenir solidaire.

7. Votes des résolutions

Hugues DENIELE rappelle que la première résolution a été votée lors de la validation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2021.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, Hugues DENIELE, relatif à l'exercice 2021 de la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir échangé sur le rapport d'activité de la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France durant l'exercice 2021, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Trésorier, Bertrand CARPENTIER, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide, conformément à la législation en vigueur d'affecter le résultat excédentaire au 31/12/2021 de 106 442,47 euros comme suit :

- 6 442,47 € en « report à nouveau » -
- 50 000 € en « réserve d'excédents affectés à l'investissement »
- 50 000 € en « autres réserves ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

La huitième résolution sera votée au moment de la promulgation des résultats de l'élection des membres du conseil d'administration.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne mandat au Président et au Bureau élus en automne 2021 pour poursuivre les démarches en cours jusqu'à l'élection du Bureau lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire décide de donner tous pouvoirs au Président pour remplir toutes les formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Calendrier des instances statutaires 2022/2023

Date	Instance
Mercredi 29 juin 2022	Conseil d'administration à Arras
Mercredi 14 septembre 2022	Bureau à LILLE
Mercredi 19 octobre 2022	Conseil d'administration à ARRAS
Mercredi 7 décembre 2022	Bureau à LILLE
Mercredi 18 janvier 2023	Conseil d'administration à ARRAS
Mercredi 15 mars 2023	Bureau à LILLE
Mercredi 3 mai 2023	Bureau (13h30-14h30) Conseil d'administration (14h30-16h30) à Arras
Jeudi 1er juin 2023	Assemblée Générale à Amiens (13h30-16h30)
Mercredi 28 juin 2023	Conseil d'administration à Arras

9. Questions diverses

Après le vote des résolutions, l'assemblée est invitée à s'exprimer et à poser ses questions.

La reconnaissance des professionnels de l'insertion sociale dans une société en pleine mutation

Hugues DENIELE, Président de la Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France

Cette année, nous avons souhaité clore notre assemblée générale par une réflexion en commun sur un sujet d'actualité. Dans ce cadre, aborder la question de la reconnaissance des professionnels de l'insertion sociale semblait une évidence. Pour ce faire, nous nous sommes entourés d'intervenants externes et internes que j'ai le plaisir d'accueillir en votre nom :

- Jean-René LOUBAT, psychologue, docteur en sciences humaines ;
- Yann REGARD, Directeurs des études IRTS Hauts-de-France, membre de l'UNAFORIS ;
- Jean-Christophe DUMOULIN, Directeur Général de l'ADARS, Vice-Président « Oise » FAS Hauts-de-France

Jean-Christophe DUMOULIN, Directeur Général de l'ADARS, Vice-Président « Oise » FAS Hauts-de-France

En guise d'introduction, je vais tenter d'apporter un témoignage de terrain, pour refléter notre vécu en termes d'attractivité.

Je suis directeur général d'une association qui gère un certain nombre de places d'hébergement, dont un CHRS qui accueille des hommes isolés. Depuis quelques mois, nous rencontrons des difficultés considérables pour recruter. Sur un CHRS de 20 places avec 6 ETP, nous souffrons du manque récurrent de 2 ETP au cours de l'année 2021, avec toute la difficulté de remplacer en faisant appel aux collègues des autres services et de rémunérer la mobilité ou l'envie. Je ne suis pas le seul à être confronté à ces difficultés de recrutement, pour avoir discuté avec d'autres collègues.

Ces difficultés devraient s'accentuer en 2022. Hugues Deniele a dressé un tableau certes un peu dur, mais proche de la réalité. Sur un effectif de 140 salariés en 2021, 20 ont démissionné et nous n'avons pu en recruter que 15. Notre secteur n'attire pas les travailleurs sociaux : il est peu connu et il véhicule des images assez fausses. Alors que le recrutement devient de plus en plus complexe, je suis d'autant plus inquiet lorsque j'entends parler de 50 % d'étudiants en moins dans certaines promotions.

Nous assistons également à un phénomène de l'ordre d'un effet miroir entre les publics et les professionnels qui travaillent au sein des structures. Depuis quelques années, les politiques publiques maltraitent la précarité et tendent à invisibiliser nos publics. En même temps, nos professionnels se sentent dévalorisés et réclament davantage de reconnaissance.

Le rapport au travail des jeunes arrivants a évolué, alors que nous ne sommes pas tout à fait armés face à ces évolutions. Au cours des entretiens de recrutement, les premières questions dorénavant portent sur les congés et les RTT.

Même si nous appartenons tous à la Fédération, nous sommes de moins en moins partenaires sur le terrain, puisque nous devenons concurrents dès lors qu'émerge un appel à projets. Nous travaillons sur le partenariat, mais nous sommes les premiers à fermer toutes les portes lorsqu'il faut répondre à un appel à projets.

S'agissant de la formation au travail social, j'interviens dans une école dans la Somme. Je pense que je vais arrêter, parce que j'ai l'impression de ne pas susciter d'intérêt majeur pour notre secteur. Sur des promotions de 30 à 40 travailleurs sociaux, deux au maximum réaliseront un stage au CHRS. Les jeunes empruntent les voies qu'ils ont tracées vers la protection de l'enfant et le handicap. Nous ne suscitons pas d'intérêt et nous sommes très méconnus (les étudiants ignorent totalement le SIAO, par exemple). Cette situation est certainement aussi de notre faute. On vient parler de la précarité à des jeunes qui sortent de Parcoursup.

Il s'agit certes d'un tableau un peu pessimiste, dans la continuité de celui qu'a dressé Hugues Deniele, mais nous verrons qu'il y a peut-être des moyens de sortir de ce marasme autour de l'attractivité de notre secteur.

Yann REGARD, Directeurs des études IRTS Hauts-de-France, membre de l'UNAFORIS

Je voulais d'abord vous parler d'attractivité et des profils des métiers de l'intervention sociale. Nous constatons une évolution notable des profils de nos candidats, pour différentes raisons.

D'une part, les financements se raréfient (OPCO, transition professionnelle, employeurs) notamment pour les formations supérieures. D'autre part, les concours d'entrée ont changé : les épreuves écrites ont laissé la place à des épreuves orales, et nous découvrons en 1ère, 2ème ou 3ème année, que nous sommes face à des personnes qui ne savent pas écrire. Depuis trois ans, Parcoursup constitue le

point d'entrée obligatoire pour l'IRTS (éducateur spécialisé, assistant de service social, etc.). Nous constatons, à l'échelle nationale, une baisse de 43 % des candidats.

Depuis 2017, les places de formation sont attribuées par le Conseil régional et sont contingentées. Malgré les besoins criants exprimés par les structures, le Conseil régional se base sur les conclusions de l'observatoire de Pôle Emploi, qui n'a pas mis en exergue de besoin sur notre marché du travail. Nous avons tenté de leur expliquer que les offres sur notre secteur ne passaient pas par Pôle Emploi. Il a fallu attendre la circulaire interministérielle de décembre dernier, qui a fait état de ce manque criant, pour que le Conseil régional desserre le contingentement et finance davantage de places de formation.

Dans le cadre de Parcoursup, les financements publics sont orientés prioritairement au profit des néo bacheliers, ce qui fait que les profils tout à fait intéressants de candidats plus âgés et/ou expérimentés ne trouvent plus de place. La grande majorité des places sont réservées à la formation initiale. Or, les abandons de candidats issus de Parcoursup sont devenus plus fréquents, interrompant le financement par le Conseil régional des places correspondantes (alors qu'auparavant, il était pérenne).

Nous entendons les candidats dire « c'est un métier difficile, mal payé », mais beaucoup de monde est au rendez-vous des journées « Portes Ouvertes », avec de nouveaux profils d'apprenants. Les jeunes sont bel et bien présents, aussi engagés qu'avant. La preuve en est que pendant la crise sanitaire, les apprenants se sont fortement mobilisés autour de la réserve sociale.

Les diplômes d'assistant de service social (créé en 1932) et d'éducateur spécialisé (créé en 1967) n'ont pas été réformés jusqu'en 1990. Une deuxième vague de réforme est intervenue entre 2004 et 2009, avec le passage de « l'ère de la connaissance à l'ère de la compétence ». En 2010 a été créé l'espace européen de l'enseignement supérieur avec le LMD (Licence/Master/Doctorat). Entre 2016 et 2023, nous subissons une importante vague de réforme des 12 métiers du travail social édicté par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Les grades « Licence » (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs de jeunes enfants, CESF) sont passés d'un niveau 5 à un niveau 6. Le fait qu'ils détiennent le même niveau que les Caferuis n'est pas sans poser des problèmes sur le terrain. Le niveau 4 correspondant aux métiers de moniteur éducateur et de technicien d'intervention sociale et familiale n'existe nulle part ailleurs en Europe. Le niveau 7 est en forte concurrence (CAFDES et DEIS) avec les Masters universitaires. Le niveau 3 est très contraint : les formations d'AES (Accompagnant Educatif et Social) sont extrêmement réglementées, sans aucune épreuve de rattrapage.

Le contexte est un peu compliqué, avec les réformes de la formation professionnelle (2009, 2014 et 2018). En 2014, le CPF a monétarisé le DIF et a sensiblement modifié les candidatures et les financements de formation.

Les diplômes sont découpés en blocs (par exemple, le diplôme d'assistant de service sociale, sur 3 ans, est constitué de 8 blocs). Depuis la dernière réforme de la formation professionnelle, n'importe quel citoyen peut mobiliser son CPF et demander à suivre un ou plusieurs blocs pendant plusieurs années pour valider son diplôme. Or, cette possibilité n'existe pas s'agissant des diplômes du travail social, qui sont gérés par trois Ministères (Education Nationale, Affaires Sociales, Travail), ce qui rend très complexe cette mise en bloc. Cet aspect réglementaire a un impact très concret, puisqu'il conduit certaines personnes à renoncer à leur projet de devenir travailleur social.

Un double enjeu est à l'œuvre : la reconnaissance et la visibilité. Notre Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit 12 diplômes là où nos homologues européens en ont 2 ou 3, qui leur octroie une

meilleure visibilité et une reconnaissance disciplinaire (le travail social constitue une discipline au sens académique du terme). Cela ne contribue pas à rendre le travail social visible. Alors que le travail social a besoin de reconnaissance, les universités ont mis en place BUT (Bachelors Universitaires de Technologie) qui remplacent les DUT, pour les métiers d'assistante sociale, d'éducateurs spécialisés, etc… L'Université, qui devrait avoir le monopole des enseignements disciplinaires et académiques, verse dans l'enseignement professionnel, qui est déjà dispensé dans des centres de formation comme l'IRTS.

Jean-René LOUBAT, psychologue, docteur en sciences humaines

Dans le cadre de mon activité de consultant et de formateur, je travaille en lien avec les professionnels depuis plusieurs décennies. J'interviens également, assez peu, dans les centres de formation et je partage le sentiment exprimé par Jean-Christophe DUMOULIN de ne pas beaucoup intéresser les étudiants, du fait de l'important décalage entre la réalité de terrain et les attentes des étudiants.

Cette perte d'attractivité n'est pas nouvelle, mais s'est considérablement accélérée, puisque beaucoup de dirigeants de structures font état de leurs difficultés pour recruter, ce qui devient catastrophique. Le secteur sanitaire n'est pas le seul touché, l'action médico-sociale et l'action sociale, également. La crise COVID a joué un rôle d'accélérateur de ce phénomène et nous n'avons pas fini d'en voir les conséquences psychosociales. Cette crise a fait expérimenter aux Français un autre mode de vie et les a confortés dans le sentiment que le travail n'est plus au centre du projet de vie, notamment pour les jeunes générations. Certaines personnes tournent même le dos au monde du travail. Aux Etats-Unis, après la crise du COVID, des millions de personnes n'ont pas réintégré le monde du travail. Cette évolution impacte aussi notre secteur d'activité.

D'un point de vue sociologique, plusieurs causes expliquent notre perte d'attractivité. Elles engagent à la fois des phénomènes sociétaux et des facteurs spécifiques à nos secteurs.

S'agissant des facteurs sociétaux, notre civilisation européenne accuse un déclin depuis le début du XXème siècle, du point de vue démographique (l'Europe est le seul continent à perdre de la population), économique et culturel. L'Occident ne fascine plus et ne rime plus avec modernité, alors que le centre du monde s'est déplacé vers le Pacifique. Ce déclin se manifeste également à travers l'archipellisation de la société et le communautarisme. L'Occident doute de plus en plus de ses valeurs, avec un déclin de la valeur « travail » et un profond bouleversement des rôles sociaux.

En outre, nous nous inscrivons aussi dans une logique d'hédonisme consumériste depuis l'explosion de la société de consommation dans les années 60 et 70. Ce cercle marque également le domaine du travail : on ne peut plus imaginer aujourd'hui quelqu'un qui se flatterait d'avoir accompli toute sa carrière au sein de la même entreprise. La capacité d'adaptation est privilégiée.

Enfin, nous constatons une crise de l'autorité et de la compétence (par exemple, dans les publicités, ce sont les enfants qui conseillent leurs parents) parce que nous privilégions l'intelligence émotionnelle à la raison. De ce point de vue, la crise COVID a été très représentative : nous avons été confrontés à une vague de désinformation, montrant que nous ne sommes plus capables de déterminer qui est compétent.

S'agissant des facteurs sectoriels, le sentiment de perte du sentiment d'utilité revient fréquemment dans les témoignages. Nous sommes passés d'une relation militante à une ère de la compétence.

Dorénavant, la relation est vécue comme plus administrative et commerciale, ce qui change la tonalité de l'engagement d'un certain nombre de professionnels. Les facteurs « rémunération » et « avantages » prennent davantage d'importance.

Nous avons connu une multitude de changements extrêmement rapides dans nos secteurs, avec une accumulation de production textuelle. Beaucoup de professionnels sont complètement dépassés, même en sortant de formation. Nous subissons une montée en charge de l'aspect administratif du service. Beaucoup de postes créés ne sont pas des postes de services rendus à la personne (qualité, communication, R&D, DAF, QVT, prévention des risques), mais font fonctionner l'organisation. De ce fait, une grande partie des ressources allouées ne se traduit pas en service à la personne. Un nombre considérable de ressources est dissipé par la machine administrative. Les professionnels sont de plus en plus sollicités, d'autant que l'administration transfère une partie des tâches sur les administrés dans tous les domaines. Le fait qu'en moyenne, les salariés français passeraient une heure de leur temps de travail à régler des affaires personnelles est caractéristique. Je doute sincèrement que Qualiopi soit synonyme de qualité de formation, de même que Datadock. Les normes font fonctionner l'administration au détriment des citoyens et des personnes cibles.

Nos professionnels souffrent également d'une absence de perspective professionnelle, puisque la seule évolution professionnelle consiste à changer de métier. Un éducateur n'a pas de perspective mise à part devenir directeur. Il n'existe pas de lien entre la motivation, l'investissement, la compétence et la rémunération. A l'instar des salariés de la fonction publique, les professionnels de l'action sociale sont rémunérés en fonction de leur statut, mais non de leur fonction.

L'absence d'évolution de la rémunération est d'autant plus problématique dans un contexte d'inflation massive et d'augmentation du coût de la vie. Les rémunérations proposées ne sont pas proportionnelles aux exigences croissantes. Il y a trente ans, aucune formation particulière n'était exigée pour qu'un éducateur spécialisé devienne directeur, alors qu'aujourd'hui, un master est exigé. Les exigences montent en flèche tandis que les rémunérations des métiers n'ont pas évolué. Alors qu'une restriction des dépenses sociales est annoncée, il est peu probable que cette situation évolue. Même si la France est le pays qui consacre le plus d'argent au monde à la solidarité, ces ressources ne sont pas bien utilisées.

Nous assistons à une dégradation globale des conditions de travail, plus ou moins importante en fonction des secteurs. Je suis intervenu récemment au sein d'une maison d'enfant à caractère social, dont le directeur expliquait qu'il ne recrutait quasiment plus d'éducateur spécialisé, mais des personnes qui sont quasiment des grands frères et issus d'un milieu en difficulté. Ces derniers sont motivés et méritants, mais ont leurs limites. La tâche des professionnels est plus en plus difficile, ce qui explique qu'une partie d'entre eux quittent le secteur social, pour le secteur médico-social.

La convergence de ce faisceau de facteurs explique les difficultés croissantes de recrutement, qui conduira à employer des personnes de moins en moins qualifiées pour assurer l'accompagnement basique. En outre, certains professionnels envisagent un changement de statut (indépendant, coopérative, association, salarié porté).

Pour conclure, cette situation questionne le modèle français : la France est une Union soviétique qui a réussi. Historiquement, notre nation est construite autour de l'Etat, d'où l'impossibilité de parler de l'identité française. La France est un concept juridico-politique. L'Etat français a unifié les territoires par la conquête militaire et l'éducation nationale. Il légifère sur la sexualité, la religion, les affaires familiales… Notre Etat pléthorique est hanté par le contrôle, d'où la multitude d'acteurs. Dans le

secteur médico-social, le CIH, le CNSA, l'IGAS, l'ANAP et la DGCS produisent chacun leurs propres rapports, souvent illisibles.

Le manque d'initiative n'est pas le principal obstacle, contrairement à la complexité administrative qui génère des injonctions paradoxales. Les directeurs d'associations tentent des expériences, mais ne parviennent pas à les pérenniser car elles ne répondent pas aux modèles préétablis de l'administration. Nous sommes dans la contradiction entre l'affichage d'intentions et la réalité des interlocuteurs de proximité, qui vont parfois à l'opposé. Nous devons réinterroger notre modèle pour trouver des solutions propres à restaurer l'attractivité de nos métiers.

Jean-Christophe DUMOULIN, Directeur Général de l'ADARS, Vice-Président « Oise » FAS Hauts-de-France

Nous vous proposons d'échanger afin de favoriser le partage d'expérience. De nouveaux formats tels que le groupement de coopération ou le portage salarial constituent peut-être des pistes d'avenir autour du travail, mais il faut franchir le pas, ce qui nécessite, pour les professionnels que nous sommes, d'accepter de perdre le pouvoir. Peut-être devrions-nous modifier la manière dont nous répondons aux appels à projets et aux manifestations d'intérêt, en dépassant le cadre de nos conseils d'administration, qui subissent de toute façon la crise du bénévolat. Si nous poursuivons dans une logique de réponse individualisée, de public cible et de niche, nous nous cantonnerons aux actions à court terme. Nous devons évoluer et trouver un nouveau modèle.

Julien GALLIANO, Directeur de l'APAP (Accueillir, Prévenir, Accompagner, Protéger) d'Amiens

Cela me fait un peu mal d'entendre un directeur tel que toi (Jean-Christophe DUMOULIN) annoncer que tu ne dispenseras plus de cours à l'APRADIS ou d'autres organismes de formation. Nous avons besoin que les professionnels interviennent dans ces écoles, et pas uniquement pour opérer des pré recrutements.

Le tableau que vous dressez est loin d'être enthousiasmant. Si les personnes présentes aujourd'hui, gouvernance, techniciens, formateurs des métiers du social ne sortent pas de cette salle avec quelques étoiles dans les yeux et de l'enthousiasme à transmettre à leurs équipes, mieux vaut qu'elles envisagent de faire quelque chose.

Un jour, nous remettrons-nous en question afin de constituer de véritables groupements d'intérêt collectifs pour que les formations soient pertinentes et corrélées avec les besoins de nos territoires ? Je ne travaille ni avec l'IRTS, ni avec l'APRADIS. Toutefois, alors que nous constatons que les nouveaux entrants n'ont pas forcément le profil que nous attendions, nous devrions être capables de générer chez eux la motivation et l'espoir nécessaires et de promouvoir le sens et la valeur de nos métiers ! Nous devons nous remettre en question, notamment en matière d'accueil des stagiaires, car nous évitons parfois d'accueillir les stagiaires de 1ère ou de 2ème année.

Jean-Christophe DUMOULIN, Directeur Général de l'ADARS, Vice-Président « Oise » FAS Hauts-de-France

Nous n'avions pas la volonté de nous mettre la corde au cou, d'autant que pendant les deux années de crise sanitaire, nous avons été capables de créer des choses nouvelles. Nous devons parvenir à valoriser ces capacités à innover au travers des dispositifs existants.

Bruno SANCHEZ, Directeur d'Accueil et Promotion, Vice-Président Aisne FAS Hauts-de-France

Nous travaillons avec un volant de recrutement de l'ordre de 15 à 20 travailleurs sociaux. L'alternance constitue une piste à explorer : nous ne concluons pas suffisamment de contrats de professionnalisation. Nous sommes également confrontés au côté consumériste des travailleurs sociaux. Je ne compte plus le nombre de fois où l'un d'entre eux exprime sa préférence pour le CDD par rapport au CDI.

Par ailleurs, nos projets sont structurés de manière de répondre aux indicateurs de performance issus du management public, sachant qu'une fois le marché obtenu, nous sommes censés être en ordre de marche extrêmement rapidement. Nous ne parvenons pas encore à expliquer aux pouvoirs publics que ce qu'ils nous proposent n'est pas tenable. Il y a quelques années, nous avions tenu ce discours sur les PRADA, en lien avec la FAS, et nous avions provoqué un tollé.

Mireille CHARONNAT, Fondation Abbé Pierre

Au cours de ces dernières années, le poids des contrôles s'est accentué dans toutes les strates : de l'Etat aux associations. Or, l'incapacité à disposer d'une marge de manœuvre et à prendre des risques use nos équipes et les empêche d'innover. Nous uniformisons notre travail avec des référentiels divers et variés ou avec des appels à projets au point que le travail quotidien de nos équipes perd son intérêt. Nous devrions être en capacité de pouvoir faire des pas de côté et de dire « non ».

Patrick BEUSSARD, EVIE

J'ai fait ma carrière en tant que directeur général dans le sanitaire et j'ai l'impression de revenir 20 ans en arrière. Votre réflexion sur les groupements est très importante, puisque ces derniers ont sauvé certaines activités sanitaires.

En tant que président d'une association CHRS, je m'aperçois que certaines personnes hébergées ne relèvent pas d'un hébergement, mais de la psychiatrie. Nous serions contraints de les garder parce que nous n'avons guère d'autre choix que d'assurer l'occupation de toutes les places de nos établissements sous peine de voir notre subvention baisser.

Le Conseil d'Administration de notre association a donc décidé d'oser diminuer la capacité. Autant nous pourrons peut-être réinsérer certaines personnes hébergées, d'autres ne pourront jamais l'être et ne relèvent aucunement des centres d'hébergement. A l'occasion d'une commission ministérielle, j'ai d'ailleurs suggéré de créer des maisons entre l'hôpital psychiatrique et le CHRS.

Je vous confirme l'importance de l'alternance en matière de formation. Il y a quelques années, dans le secteur hospitalier, nous nous sommes posé la même question. Nous étions contraints d'embaucher des infirmières non francophones, ce qui n'allait pas sans difficulté, c'est pourquoi la

fédération des établissements hospitaliers privés de France a créé ses propres centres de formation, sans attendre la subvention de l'Etat. Par exemple, nous avons créé une école d'aides-soignantes à Lille et nous avons argumenté auprès du gouvernement pour organiser la formation d'infirmier en alternance alors qu'on nous disait que c'était impossible. L'alternance est une piste. La fédération doit porter notre voix auprès des trois ministères.

Lorsque je constate toute la difficulté à solliciter une subvention pour rénover les bâtiments du CHRS et améliorer les conditions de vie des hébergés, j'en conclus qu'il faudra certainement en passer par le regroupement, au prix d'une certaine perte de gouvernance comme je l'ai fait dans ma vie professionnelle en acceptant la création du groupe Ramsay.

Jean-René LOUBAT, Psychologue, Docteur en sciences humaines

Le modèle français nous a piégés dans un certain confort. Nos secteurs relèvent d'une économie administrée. Nous sommes totalement dépendants. Les appels à projets ont vocation à accélérer la concentration d'un secteur, puisque seules les structures les plus importantes ont les moyens de répondre dans les temps. Nous sommes confrontés à une période de tentative de reprise en main par l'Etat. Cet Etat nous a piégés dans un certain confort. Beaucoup d'associations comptent plus de salariés que d'adhérents. En France, nous n'avons pratiquement pas d'association représentative des bénéficiaires. En finançant des structures, l'Etat se débarrasse des tâches de gestion et conserve un contrôle total.

Les associations doivent se réinterroger sur leurs projets, se recentrer sur les bénéficiaires, pour ne pas devenir de simples gestionnaires de fonds, de dispositifs et de mesures sociales publiques. Notre problème n'est pas de remplir les places de nos structures, mais de nous assurer que les bénéficiaires ont accès à leurs droits. Le patrimoine immobilier constitue un obstacle majeur à la transformation, alors que nous devons redevenir des mouvements militants pour nous recentrer sur notre objet.

Par ailleurs, nous devons repenser notre management : un gestionnaire de fonds public n'est pas un entrepreneur et obéit à une logique plus comptable qu'économique. Nous devons renouer avec un management entrepreneurial : qu'est-ce qui fait qu'on est attractif ? Sommes-nous prêts à modifier les modes de recrutement et à repenser la formation ? Quelles responsabilités octroyons-nous ? Qu'est-ce qu'une ligne hiérarchique ? Certaines théories en management sur la responsabilisation posent de bonnes questions, même si elles vont parfois trop loin, mais la multiplication des structures est consommatrice de ressources. Il existe de nombreuses pistes, dont certaines sont déjà mises en pratique.

Je suis optimiste parce que je rencontre régulièrement des opérateurs pleins d'idées. Le problème est qu'ils ne sont pas particulièrement encouragés. Le problème n'est pas la résistance au changement, car les mentalités ont considérablement évolué. En revanche, la tendance n'est pas aux initiatives, mais à un contrôle accru du secteur, c'est la raison pour laquelle il faut réinterroger notre position par rapport aux acteurs publics (sources de financement, etc.).

Il convient de penser une autre stratégie à l'égard des pouvoirs publics, conformes à des idéaux communs sans avoir le petit doigt sur la couture du pantalon en attendant la sortie des textes.

Frédéric ROUVIERE, La Sauvegarde du Nord

Vos propos ne reflètent pas mon vécu : à mon sens, les innovations ont encore toute leur place et nos associations nourrissent des projets et un sens de l'action sociale différents, ce qui va à l'encontre de votre théorie sur la tutellarisation par la puissance publique. La question du sens interroge notre capacité d'animation managériale permettant de faire en sorte que nos professionnels s'y retrouvent.

Lorsque les salariés me parlent de la tutelle, je leur rappelle qu'il ne s'agit pas d'une tutelle, mais d'une autorité budgétaire. Nous fonctionnons tous en CPOM, mais nous avons beaucoup de souplesse dans notre capacité à faire. Nous sommes moins coincés par l'organigramme que nous l'étions lorsque nous fonctionnions au prix de journée.

En revanche, nous devons grandir ensemble. Nous sommes capables de nous retrouver au sein de la fédération pour nous mettre d'accord, et ensuite répondre en catimini à un appel à projets. C'est notre capacité à nous organiser et à résister qui doit être interrogée. Sur le territoire lillois, plus aucun d'entre nous ne porte de CADA, car les associations concernées ont renoncé à l'équation budgétaire proposée, au nom du sens.

En revanche, je confirme que les AMI et les appels à projets nécessitant de la réactivité, de l'ingénierie sociale, et des professionnels qui ne sont pas directement en contact avec le public, seuls les plus grands opérateurs sont en capacité d'y répondre rapidement.

Nous pouvons nous extraire des carcans que nous avons nous-mêmes créés si nous jouons le jeu de la fédération, qui est en capacité de se faire entendre. Lorsque je me rendais au sein des comités de pilotage, je me rendais compte que nos propres adhérents ne défendaient pas les mêmes positions que nous !

De grâce, ne rentrons pas dans un marasme qui nous laisse penser que rien n'est possible en termes d'innovation ou de projet.

Jean-René LOUBAT, Psychologue, Docteur en sciences humaines

Je n'ai pas l'impression d'avoir défendu de telles affirmations.

La France s'est fait retoquer par les Nations-Unis en matière de respect de droit des personnes, parce que nous sommes un pays à part, avec un modèle à part. Nous avons un Secrétariat d'Etat des personnes handicapées, nous sommes le seul pays qui ne soit pas doté d'associations représentatives des bénéficiaires. Une association de 2 500 salariés et de 100 adhérents, c'est une entreprise parapublique.

Nous sommes différents des autres pays parce que les changements ne viennent pas de la base par voie démocratique, mais sont filtrés par le haut. Ce sont les lois qui font évoluer notre secteur, celui-ci ayant perdu l'initiative. Il a besoin de reprendre de l'indépendance. Nous sommes phagocytés par la fonction publique ; la preuve en est que nous parlons par sigles.

Les appels à projets annihilent nos capacités d'initiatives. Nous devons nous reposer les questions fondamentales : comment utiliser notre argent et au service de qui ?

Yves BAISE, le Graal

Notre secteur d'activité a été porté pendant des siècles par l'action caritative et confessionnelle, puis a surfé sur la vague de l'Etat providence. Ne risquons-nous pas de nous diriger vers une gestion de l'aide sociale ultra libérale, à l'américaine, sur la base de l'initiative privée ?

Jean-René LOUBAT, Psychologue, Docteur en sciences humaines

Vous avez parfaitement le droit de préférer la gestion de l'Etat. Toutefois, si vous voulez reprendre l'initiative, cela relèvera forcément du privé. Il faut se méfier de ces termes qui fonctionnent comme des repoussoirs idéologiques : le libéralisme, c'est d'abord une garantie de respect des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous sommes totalement dépendants d'une manne étatique. Il s'agit de renégocier nos relations avec l'Etat. Nous sommes à part du fait de notre histoire, avec un Etat extrêmement centralisé. En France, il est inimaginable que les régions détiennent un véritable pouvoir comme en Italie ou en Espagne. Le modèle français a ses spécificités, ce qui explique que notre position est singulière.

Acceptons la confrontation, car la solution, c'est le benchmarking : allons voir ce qui se fait ailleurs, croisons nos expériences, au sein des autres associations, entre professionnels et dans les pays voisins. Essayons de nous passer de cette tutelle permanente. Nous ne pouvons être force de proposition que si nous acceptons de bouger. Il ne faut plus que la formation soit entre les mains d'un secteur spécifique. Nous souffrons parfois d'endogamie, la preuve en est que les dirigeants d'association qui ne sont pas issus du secteur apportent un souffle nouveau. Ces mélanges nous permettent d'évoluer.

Olivier DESROUSSEAU, le GRAAL

Je voulais revenir sur l'attractivité du métier. Les jeunes qui arrivent chez moi sont très motivés, bien formés au travail social, prêt à progresser et à monter en compétence. En revanche, on leur demande d'atteindre rapidement un niveau de performance élevé, à savoir une efficacité dans l'utilisation des moyens déployés pour accompagner les personnes. Les jeunes issus des écoles manient déjà ces notions, contrairement aux anciens travailleurs sociaux.

Je confirme qu'il serait préférable de simplifier la nomenclature des métiers, en prévoyant une spécialisation après la formation. En outre, notre cadre de travail (la convention collective 66) est complètement dépassé. Nous voulons des salariés motivés, militants et engagés, et nous leur annonçons qu'ils auront des congés et un salaire de misère, quasiment au niveau du SMIC en début de carrière, et que dans 20 ans, ils doubleront leur salaire et ils obtiendront des congés supplémentaires. Nous devons faire évoluer ces conditions de travail pour qu'elles correspondent davantage aux attentes des candidats.

C'est peut-être un moyen de faire évoluer l'attractivité du métier que d'augmenter les rémunérations en début de carrière, quitte à limiter leur progression en fin de carrière, et d'ajouter d'autres avantages. Par exemple, le système de couverture de santé est très insuffisant. Le contrat de mutuelle que j'avais négocié à l'échelle d'une association me couvrait mieux que la convention 66.

Il faut que les conventions évoluent, à l'image de notre travail.

Jean-Christophe DUMOULIN

Dans le cadre des rencontres Oise/Somme, nous avions émis l'idée de solliciter une expertise particulière à l'échelle des territoires, car le présent débat mérite d'être prolongé.

Jean-René LOUBAT

Qui est prêt à envisager une alternative à la convention 66 ? Beaucoup pestent contre cette convention, mais elle perdure. En son temps, Jean-Luc TOURNEZ a tenté de renégocier la convention collective et a jeté l'éponge parce qu'il en avait marre des manifestations. Quels sont les employeurs de notre secteur qui sont prêts à dénoncer la convention 66 et à s'orienter vers des accords d'entreprise, par exemple ?

Un intervenant

Des financeurs s'y opposeraient, tout simplement.

Je représente une petite association de 50 personnes à Valenciennes, récemment adhérente à un groupement associatif qui préserve l'indépendance de ses membres. Ce groupement a vocation à nous permettre de travailler ensemble pour discuter avec les partenaires financeurs économiques, inverser le jeu de l'appel à projets et faire des propositions. Nous venons d'adhérer et nous croyons beaucoup à cette méthode.

Hugues DENIELE

J'ai entendu que j'avais été pessimiste dans mes propos. Il faut dire que mon précédent métier, la banque, m'a appris à être réaliste et donc pessimiste. En même temps, je comprends au travers de nos débats que nous avons la chance infinie d'avoir autant de richesses parmi nos adhérents, qui ont des idées et de la profondeur de réflexion.

Nous sommes justement en train de travailler sur notre projet fédéral, à compter du mois de septembre. Nous n'avions peut-être pas bien estimé certains aspects que vous avez mis en exergue. Une chose m'a frappée en faisant votre connaissance : en réalité, nous réagissons en fonction de dispositifs, et non en fonction des besoins des publics que nous accompagnons. Le fait que je ne sois pas le seul à avoir ce questionnement me réconforte.

En tant que fédération, nous devons travailler sur ces problématiques, ce qui nécessite d'être plus qualitatif que quantitatif. Cela nous évitera les combats de chiffres.

Promulgation des résultats de l'élection et mot de clôture

Hugues DENIELE

Nous avons bien fait de procéder aux élections avant ce débat, parce que j'ignore si les candidats auraient persisté dans leurs candidatures s'ils avaient su tout ce qui les attend.

Hugues DENIELE rappelle les différents collèges et les règles de répartition des administrateurs issus des deux ex-régions : Nord Pas-de-Calais et Picardie.

Le Président promulgue les résultats de l'élection des membres du Conseil d'administration :

Collège Bénévoles

Il y avait 1 siège sur l'ex-Nord pas de Calais et 1 candidat et 3 postes sur le territoire de l'ex-Picardie et 2 candidats.

18 votants, 0 bulletins nuls et 0 invalidé.

Sont élus :

Pour le Nord Pas-de-Calais :

- Philippe DUMOULIN – Temps de vie

Pour la Picardie :

- Thibault D'AMECOURT - APREMIS
- Hervé MARC – APAP

Collège salariés cadres

Il y avait 3 postes à pourvoir sur le territoire ex-Nord Pas-de-Calais et 3 postes sur l'ex-Nord Pas-de-Calais et pas de poste sur le territoire de l'ex-Picardie.

27 votants, 0 bulletins nuls et 0 invalidé.

Sont élus :

Pour le Nord Pas-de-Calais :

- Bertrand CARPENTIER – La Pose
- Olivier LECONTE – Home des Flandres
- Frédéric ROUVIERE – La sauvegarde du Nord

Hugues DENIELE rappelle qu'il y a deux collèges qui n'ont pas reçu de candidature pour les postes à pourvoir : les collèges « intervenants sociaux » et « personnes accueillies et accompagnées ».

C'est une richesse d'avoir des intervenants sociaux et des personnes accueillies et accompagnées dans notre conseil d'administration. Ils savent nous interpeller au bon moment et enrichir les débats avec leurs points de vue.

Le Président invite les participants à proposer des candidats issus de leurs structures. Ceux-ci peuvent intégrer le conseil d'administration en cours d'année s'ils sont cooptés.

Hugues DENIELE remercie l'ensemble des personnes ayant proposées leur candidature et invite les non-élus à se rapprocher de Tiffany THIROLLE pour prendre des responsabilités auprès des commissions et groupes de travail.

Il félicite les élus et les invite aux prochaines réunions de Conseil d'administration et de Bureau.

Huitième résolution

Election des nouveaux administrateurs.

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte de la nouvelle constitution du Conseil d'Administration qui compte 35 membres, résultant des élections de ce 17 juin 2021.

Sont élus :

- Dans le collège « administrateurs bénévoles » :
  - Philippe DUMOULIN – Temps de vie
  - Thibault D'AMECOURT - APREMIS
  - Hervé MARC – APAP
- Dans le collège « administrateurs salariés » :
  - Bertrand CARPENTIER – La Pose
  - Olivier LECONTE – Home des Flandres
  - Frédéric ROUVIERE – La sauvegarde du Nord

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Hugues DENIELE clôture l'assemblée générale et remercie l'équipe pour l'organisation.

Le Président invite les participants à participer à un pot de l'amitié et clôture l'assemblée générale à 17h15.

Mireille CHARONNAT	Hugues DENIELE
Secrétaire	Président